

Image not found or type unknown



Relations entre un avocat et son client

Par **sam**, le **16/06/2012 à 18:57**

Bonjour,rnrnUn avocat peut-il refuser à son client de lui fournir copie des échanges qu'il a eu à sa demande avec l'avocat de la partie adverse ?rnrnMerci.

Par **NOSZI**, le **18/06/2012 à 16:36**

Bonjour,rnrnOui les correspondances entre Avocats sont confidentielles et ne peuvent pas être communiquées au client sauf si une mention explicite précise leur caractère officiel.rnrnVotre avocat doit vous résumer ce qui a été dit dans ses échanges avec son confrère mais n'a aucune obligation de vous donner copie des ceux-ci sauf s'ils sont officiels mais par défaut ils sont confidentiels.